

Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants

Rte, du Village 45 - Case postale 222 - 1807 Blonay

Tél. 021 926 82 43 - info@rebsl.ch - www.rebsl.ch

Aux parents des enfants accueillis
au sein des structures du réseau REBSL

Réf. : FFE

Blonay, le 18 mars 2020

Affaire traitée par : Administration
Tél. 021 926 82 43

Actualisation des données financières - Accueil familial de jour

Madame, Monsieur, chers parents,

Voici déjà venu le temps de penser à l'actualisation du placement de votre enfant, ainsi que celle de vos données financières, au sein du réseau REBSL pour **le mois d'août 2020**.

- **RENOUVELLEMENT DE PLACEMENT**

Selon l'art. 4.3 du Règlement du réseau REBSL, « une fois qu'une place a été attribuée à un enfant, la Fondation assure, **dans la mesure du possible**, la continuité de sa prise en charge actuelle, ainsi que de ses frères et sœurs, jusqu'à l'âge 12 ans ».

Pour les enfants de l'accueil familial de jour dont le placement reste inchangé, il n'est pas nécessaire de faire de renouvellement de placement. Toutefois si vous avez besoin d'un changement de prestation, merci de prendre contact directement avec la coordinatrice, Mme Catherine Herrero au 021 926 82 38 ou afj@rebsl.ch.

- **ACTUALISATION DES DONNÉES FINANCIÈRES**

Selon l'art. 5.1 du Règlement du réseau REBSL, il est prévu une actualisation annuelle des données financières du ménage. De ce fait, nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner l'attestation de revenu 2020 ci-jointe, accompagnée des documents demandés, avant le **9 avril 2020**. Passé ce délai et s'il manque des informations concernant le revenu du ménage, le tarif maximum est appliqué. Aucune correction rétroactive ne sera accordée.

- **PROCÉDURE**

Vous trouverez donc ci-joint, les documents qui vous permettent de réactualiser le placement de votre enfant dès le **1^{er} août 2020** ainsi que vos données financières 2020.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre les instructions de la présente afin que nous puissions traiter votre demande le plus efficacement possible. **Nous vous rendons attentif que seuls les dossiers complets seront traités pour l'attribution des places.** Toute demande de placement non satisfaite, qu'elle soit complète ou partielle, fera l'objet d'une inscription en **liste d'attente**, qui devra être renouvelée tous les quatre mois.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents de résilier le contrat de placement de leur enfant.

Selon l'art. 4.2 du Règlement du réseau REBSL, lorsqu'ils ont besoin d'une prestation d'accueil, les parents inscrivent leur enfant auprès du réseau REBSL, via le portail disponible depuis le site internet www.rebsl.ch ou en se rendant au bureau de la Fondation.

Dès qu'une place est disponible, les parents sont contactés par le/la responsable de la structure concernée. Dans l'intervalle, la demande est intégrée à la liste d'attente centralisée du réseau. Les parents sont tenus de réactualiser, via le portail, leur demande **tous les 4 mois**, faute de quoi cette dernière sera annulée.

Les informations utiles à l'inscription de votre enfant se trouvent sur notre site internet www.rebsl.ch.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et dans l'attente de vos documents, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos meilleures salutations.

Fondation Intercommunale
pour l'Accueil des Enfants
Le Directeur



Christoph Gerber

Annexes :

- Renouvellement de placement 2020-2021
- Attestation de revenu 2020
- Formulaire de contrôle